

Année Scolaire 2020-2021

LIVRET D'ACCUEIL INTERNAT



HORAIRES DE VIE A L'INTERNAT

Matin

7h00 – 7h20 : sortie du bâtiment de l'internat.

7h20 : fermeture de l'internat.

7h-7h50 : petit-déjeuner.

7h30 : dernier passage et fin du service petit-déjeuner.

Soir

17h30 : **ouverture de l'internat.**

Appel jusqu'à 17h50.

17h30-19h Activités de loisirs, de détente dans les lieux prévus.

18h50-19h45 Repas.

19h50-20h Remontée dans les chambres.

20h-21h30 Etudes silencieuses obligatoires en chambre ou salles d'études.

21h30 Pause dans les lieux prévus.

21h50 Remontée dans les chambres.

22h Extinction des feux.

L'internat est fermé la journée de 7h20 à 17h30.

Les internes doivent se munir de toutes leurs affaires nécessaires pendant la journée.



Salle d'études internat



Chambre



Chambre



Salle informatique

INFORMATIONS VIE SCOLAIRE

Fonctionnement des bureaux de Vie Scolaire

Le bureau de vie scolaire de l'internat est ouvert de 17h30 à 21h30.

Coordonnées Internat : 04-91-10-07-33 / int.0130050j@ac-aix-marseille.fr

Absences, retards, et règles de vie

Absences

La présence de l'élève à l'internat est obligatoire chaque soir de 17h35 au lendemain matin 7h30, du lundi au vendredi (pour les élèves concernés, l'accueil le dimanche s'effectue de 19h30 à 21h30 au plus tard).

Pour toute absence (maladie, absence en cours, absence de professeur, soir de jour férié...), les responsables légaux doivent informer au préalable et par écrit le bureau de l'internat.

Retard

Aucun retard n'est accepté.

Pout toute arrivée tardive, quel qu'en soit le motif, les responsables légaux doivent demander au préalable et par écrit aux responsables de l'internat la possibilité d'accueil.

Si un élève interne doit s'absenter de cours, il ne sera autorisé à quitter l'établissement qu'après réception d'une décharge écrite des responsables légaux.

Respect des biens publics et de l'environnement

Tout élève est tenu de préserver et de contribuer à la préservation du cadre de vie.

Il s'engage à respecter les locaux, les matériels mis à disposition et le travail des personnels.

Hygiène et sécurité

Les internes doivent assurer l'entretien courant de leur chambre, et au quotidien faire leur lit et ranger leurs affaires dans leur placard et leur bureau, y compris la salle de bain afin de faciliter le nettoyage.



Salle d'études

LES LIEUX D'ACCUEIL

Les lieux d'accueil des élèves pendant la soirée sont des lieux de vie scolaire au sein de l'établissement. Tous les élèves doivent respecter le règlement intérieur. Il doit y régner le calme et le respect des autres élèves et personnels. L'ensemble des lieux est ouvert à tous les élèves internes respectueux des locaux.

Le foyer de l'internat

Accessible aux internes sur les heures de détente et à la demande (travaux de groupe, ...).

La salle de télévision

Elle est accessible aux internes durant l'heure de détente.

La salle informatique/internet

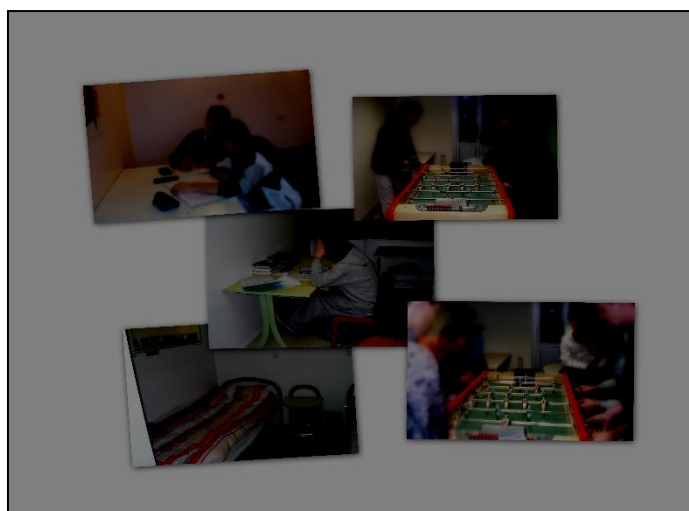
Accessible aux internes pendant l'heure d'étude sur inscription préalable ainsi que pendant les temps de détente.

Les salles d'études

Des petites salles sont accessibles aux étages sur avec autorisation des assistants d'éducation. Elles accueillent les élèves souhaitant travailler en groupe. Une étude collective en salle est organisée pour les internes entrants. Elle est encadrée par un Assistant d'Education.

L'internat

Il est proposé en priorité aux élèves n'habitant pas Marseille et inscrits dans les filières spécifiques. Les locaux sont accessibles aux élèves inscrits et exclusivement aux horaires prévus dans le règlement intérieur de l'internat.



Lieux de vie

Les demandes d'admission à l'internat se font au moment de l'inscription de l'élève au lycée. La réponse est donnée ultérieurement sous réserve de places disponibles